



Mairie de
L'Isle-en-Dodon – 31230

Compte rendu du Conseil Municipal de la commune de L'Isle en Dodon

12 avril 2016 à 20h30 CR N°3-2016

Le Conseil Municipal de la commune de L'Isle en Dodon dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, le 12 avril 2016 à 20h30 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François Caraoué, Maire.

Date de convocation : 4 avril 2016	Date d'affichage : 20 avril 2016
Conseillers Municipaux : 19	Conseillers Municipaux aux en exercice : 19
Présents : 15	Votants : 16

Etaient Présents : Mmes Baurès Marie-José, Bergouan Jeannette, Carsalade Emilie, Decamps Claudine, Dufaur Sandrine, Gaussens Sylviane,

MM. Brousse Jean-Louis, Campguilhem Patrick, Caraoué François, Caussé Denis, Le Roux de Bretagne Loïc, Fréchou Michel, Lasserre Guy, Raspaud Pierre, Boislève Jacques,

Mme La Trésorière.

Etait absente excusée ayant donné procuration : Mme Brousse Florence, a donné pouvoir à Le Roux de Bretagne Loïc,

Absents excusés : Mmes Angot Gisèle, Soldeville Maryline, M. Navarro Manuel.

M. le Maire constate que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20h30.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de nommer Monsieur Loïc Le Roux de Bretagne secrétaire de séance (art L2121-15). Lecture faite : le compte rendu de la séance du 4 mars 2016 appelle deux remarques :

Mme Carsalade Emilie dit « les réparations de la piscine ont été réglées en section fonctionnement et non en investissement car ce sont des réparations et non des investissements pour des fuites importantes d'eau du bassin »

Mme Soldeville dit « que le projet de la maison médicale prenne en compte l'ensemble de la profession médicale et médico-sociale »

Ordre du jour :

1 - Finances : vote BP 2016 (commune, transports, ZAC Ribéro), vote indemnités maire, adjoints et conseillers délégués, vote des 4 taxes

2 - Travaux : éclairage public, drainage stade

3 - Personnel : création postes d'agent de maîtrise, adjoint administratif principal, règlement intérieur, MAD (mise à disposition) SIVU, CCPC, embauche BNSSA, BESAN, agent contractuel

- 4 - Election de 4 délégués communautaires supplémentaires
- 5 - Modification statuts : CCPC (compétence PLU), SDEHG (installation borne)
- 6- Renouvellement contrat Maître Jauffret
- 7 - Tarifs piscine
- 8 - Loyers : Association PAMDRH,
- 9 – Maitrise d’œuvre travaux accessibilité
- 10 - Questions diverses et informations

1 - Vote des budgets prévisionnels 2016 : Commune, Transports, Z Ribéro vote indemnités maire, adjoints et conseillers délégués, vote des 4 taxes,

M. le Maire donne la parole à Mme Carsalade, 1ere Adjointe déléguée aux finances,

Budget Prévisionnel 2016 : Commune

Fonctionnement - Vue d'ensemble

DEPENSES :

Article	Libellé
11	Charges à caractère Général
12	Charges de Personnel
14	Atténuation de produits
65	Charges de gestion courante
66	Charges financières
67	Charges exceptionnelles
68	Dotations amortissements
23	Virement section investissement
2	Déficit de fonctionnement reporté

CA 2013	CA 2014	BP 2015	CA 2015	BP 2016
503 803,42	592 080,54	556 650,00	556 232,25	566 935,00
1 116 387,47	1 163 668,17	1 216 000,00	1 187 573,58	1 207 500,00
333,00	7 215,00	6 450,00	6 431,00	5 000,00
499 644,82	463 197,45	391 617,00	383 847,43	391 360,00
145 029,23	156 588,56	148 450,00	145 656,22	133 000,00
1 530,00	3 783,16	105 080,20	18 747,72	57 000,00
0,00	0,00	5 980,00	5 980,00	0,00
0,00	0,00	390 624,00	0,00	233 896,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2 266 727,94	2 386 532,88	2 820 851,20	2 304 468,20	2 594 691,00

TOTAL :

RECETTES :

Article	Libellé
70	Revenus de gestion courante
72	Travaux en régie
73	Impôts et taxes
74	Dotations & participations
75	Autres produits de gestion courante
13	Atténuation de charges
76	Produits financiers
77	Produits exceptionnels
2	Excédent de fonctionnement reporté

CA 2013	CA 2014	BP 2015	CA 2015	BP 2016
353 394,21	264 802,91	264 700,00	294 997,06	287 868,00
		2 500,00	2 463,76	45 000,00
1 106 371,60	1 118 164,60	1 119 391,00	1 147 240,40	1 154 570,00
850 742,66	824 526,17	790 675,00	788 316,17	659 989,00
86 042,90	88 876,85	90 600,00	87 815,79	188 539,15
31 733,58	31 631,96	20 970,00	25 749,28	27 101,00
1 725,07	1 402,89	0,00	5,63	0,00
16 820,08	7 126,61	52 500,00	58 103,99	0,00
771 045,85	628 596,99	479 515,20	479 515,20	231 623,85
3 217 875,95	2 965 128,98	2 820 851,20	2 884 207,28	2 594 691,00

TOTAL :

INVESTISSEMENT VUE D'ENSEMBLE						
Dépenses :		CA 2013	CA 2014	BP 2015	CA 2015	BP 2016
1	Déficit antérieur reporté	444 479,25	509 043,02	129 120,90	129 120,90	321 654,18
16	Remboursement d'emprunts	196 067,16	210 934,88	188 550,00	186 705,15	182 000,00
16	Remboursement d'emprunts : prêt relais			275 000,00	275 000,00	0,00
164	Restitut° caution resto "bon vivre" (bertoletti)				1 800,00	0,00
10223	Remb. TLE (trop perçu)					9 092,00
21318	Travaux en régie			2 500,00	2 463,76	45 000,00
20+21	Dépenses équipements RAR			75 880,00	55 134,91	32 000,00
20+21	Dépenses équipements (cf tableau)	1 797 105,87	344 150,07	17 186,00		187 714,00
2764	Annulation loyers Malaephix			14 500,00	14 488,82	
	Intégration travaux Larboust	330 552,71				
4581	Cours de ferme			1 390,00	1 389,95	0,00
		2 768 204,99	1 064 127,97	704 126,90	666 103,49	777 460,18

Recettes :		CA 2013	CA 2014	BP 2015	CA 2015	BP 2016
1641	Emprunt	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Prêt relais	275 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16873	Prêt sans intérêt (mur cimetière)	11 149,00				
165	Dépôt caution : ECBR "bon vivre"	1 076,40			1 800,00	
10222	FCTVA Commune	137 138,42	265 049,16	47 000,00	50 509,14	7 988,00
10223	Taxe d'aménagement	26 116,11	42 406,46	40 000,00	48 055,74	45 000,00
1068	Affectation	436 382,25	322 551,02	99 080,90	99 080,90	348 354,18
13	Subvention d'équipement RAR			105 920,00	128 603,58	5 300,00
13	Subvention d'équipement (cf tableau)	785 066,73	297 999,22	3 633,00		63 625,00
1328	Subvention "marché de Noël"					7 200,00
1346	Chèque part. synd élect.			8 000,00	9 030,00	0,00
21318	Récuparat° R.G Sté H2O					42 746,00
27638	Remb. Avance ZAC (vente terrain)					23 351,00
O24	"+ value" vente estafette			2 499,00	0,00	0,00
281531	Amortissement diagnostic digue			5 980,00	5 980,00	0,00
2764	Créance sur particuliers : Loyer CUMA	6 680,35	7 001,21	0,00		0,00
	Intégration travaux Larboust	330 552,71				
4582	Cours de ferme			1 390,00	1 389,95	0,00
1	Excédent antérieur reporté					
21	Virement de la sect° fonctionnement			390 624,00		233 896,00
		2 259 161,97	935 007,07	704 126,90	344 449,31	777 460,18

M. Campguilhem observe une augmentation de 30 000 € au compte 6068, Mme Carsalade précise que ce montant financera une partie des travaux en régie pour l'exercice 2016. M. Caussé doute de la bonne réalisation des travaux en régie (trop d'heures en pointillé), le personnel manque de qualification (plomberie, électricité). M. le Maire explique que les travaux en régie sont le seul moyen de valoriser « les heures chauffeurs, les circuits sont supprimés, le personnel est toujours là ». M. Caussé interroge Mme Carsalade sur les combustibles et les charges d'énergie revus à la baisse. Il regrette que les travaux au presbytère et les WC du cinéma ne soient pas prévus aux investissements 2016. Mme Carsalade souligne que la baisse des dotations d'Etat (moins 22,42 % entre 2013 et 2016) nous oblige à limiter les projets.

M. Brousse constate que depuis 2013 le fonctionnement est passé de 3 200 000€ à 2 600 000€ et l'investissement de 2 000 000 € à 200 000€. C'est un budget restrictif.

Mme Carsalade répond qu'en 2014, le Sous-Préfet a alerté le Maire sur l'état d'endettement de la collectivité, avec une situation financière dégradée. Aujourd'hui il n'est plus possible d'emprunter.

Vote BP 2016 Commune :

CONTRE : 1

ABSTENSION : 1

POUR : 14

M. le Maire donne la parole à M. Boislève, président de la régie des transports, qui ne souhaite pas présenter le budget. Mme Carsalade déléguée aux finances donne lecture des comptes.

Budget Prévisionnel 2016 : Transports

TRANSPORTS - EXPLOITATION

DEPENSES :

Article	Libellé	CA 2013	CA 2014	BP 2015	CA 2015	BP 2016
6063	Fournitures d'entretien & équip.	0,00	14,42	300,00	293,40	250,00
6064	Fournitures administratives	167,55	0,00	100,00	23,00	100,00
6066	Carburants	25 957,95	21 275,66	15 880,00	11 308,15	7 000,00
6068	Autres matières et fournitures	3 763,38	1 852,35	1 500,00	1 206,71	1 200,00
6132	Locations immobilière	9 000,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00	
6135	Locations mobilière		1 300,00	0,00	0,00	
61551	Entretiens matériel roulant	12 231,05	6 840,10	5 000,00	9 841,47	5 000,00
6161	Assurance	13 307,92	13 981,72	12 000,00	9 873,67	8 000,00
6168	Autres assurances	766,77	817,99	820,00	872,67	900,00
618	Divers (dont adhésion GTP31)	905,86	1 351,06	1 000,00	444,93	500,00
6225	Indemnités au comptable	310,50	139,72	300,00	0,00	300,00
6228	Divers (formation FCO)	1 121,00	0,00	600,00	1 180,00	
6251	Voyage et déplacements				315,90	100,00
6262	Frais de télécom	1 564,72	1 279,01	1 000,00	1 139,73	1 900,00
6288	Autres (part chauffage)	503,68	1 250,36	1 000,00	988,06	1 000,00
Total 011		69 600,38	59 102,39	48 500,00	46 487,69	26 250,00
6218	Autre personnel extérieur	134 369,51	67 701,63	0,00		
6332	Fnal	7,00	12,00	12,00	7,00	
6336	Cotisation centre gestion	2,65	25,25	25,00	0,00	
6338	Autre impôt & taxe (autonomie)	7,00	8,00	8,00	5,00	0,00
6411	Salaires	2 058,71	2 634,48	2 080,00	1 188,56	
6451	Cotisation Urssaf	595,00	549,00	730,00	356,00	
6453	Cotisation retraite	10,00	301,00	95,06	47,00	
6454	Cotisation Assedic	81,00	0,00	0,00		
Total 012		137 130,87	71 231,36	2 950,06	1 603,56	0,00
658	Charges gestion courantes (régul cpte TVA)	0,00	0,00	2,00	0,00	
Total 65		0,00	0,00	2,00	0,00	0,00
66111	Intérêts des emprunts	5 748,09	4 978,81	4 200,00	4 173,53	4 000,00
66112	Intérêts Courus Non Echus	1 783,16	-480,05	0,00	-492,76	
Total 66		7 531,25	4 498,76	4 200,00	3 680,77	4 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles	0,00	45,00			
673	Titre annulés (sur exercices antérieurs)	444,11	0,00	650,00	621,90	2 000,00
Total 67		444,11	45,00	650,00	621,90	2 000,00
6811	Dotation aux amortissements, provisions	36 818,43	24 816,02	24 235,00	24 234,98	24 235,00

Total 68		36 818,43	24 816,02	24 235,00	24 234,98	24 235,00
OO2	Déficit reporté			9 226,77	9 226,77	0,00
23	virement à la section d'investissement		0,00	12 044,17		9 253,00
	Total dépenses	251 525,04	159 693,53	101 808,00	85 855,67	65 738,00

RECETTES :

Article	Libellé	CA 2013	CA 2014	BP 2015	CA 2015	BP 2016
7061	Transports voyageurs (sivu, TâD, trp urbains)	111 853,93	79 621,59	65 000,00	53 673,46	23 247,07
7067	Location véhicule sans chauffeur (Duclos)			0,00	5 885,09	29 856,00
7085	Transports : Cte communes (denrées bqé alimentaire)			10 000,00	4 088,16	0,00
7085	Transports : CCAS (denrées bqé alimentaire)	54 303,63	21 758,91		6 362,14	6 612,00
Total 70		166 157,56	101 380,50	75 000,00	70 008,85	59 715,07
7473	Marché transport scolaire (Département)	55 957,65	35 172,00	10 320,00	11 161,36	
Total 74		55 957,65	35 172,00	10 320,00	11 161,36	0,00
758	Produits divers de gestion courante (régul TVA)	0,58	0,67	0,00	0,15	
Total 75		0,58	0,67	0,00	0,15	0,00
7718	Produits exceptionnel (remb. Sinistre)		1,81	0,00	2 356,08	
774	Subvention exceptionnelle de la Mairie			15 000,00	15 000,00	
775	Produits des cessions			0,00	1 291,66	
777	Subvention transférées au résultat	1 553,06	1 486,70	1 488,00	1 486,70	1 488,00
Total 77		1 553,06	1 488,51	16 488,00	20 134,44	1 488,00
OO2	Excédents antérieurs reportés	40 281,27				4 534,93
	Total Recettes	263 950,12	138 041,68	101 808,00	101 304,80	65 738,00

Vote BP 2016 Transports :

CONTRE : 1

ABSTENSIIONS : 5

POUR : 10

Budget Prévisionnel 2016 : ZAC Ribéro

FONCTIONNEMENT :

Article	Libellé	CA 2014	BP 2015	CA 2015	BP 2016
6015	Terrain (achat Besson + notaire)		12 000,00	10 800,58	
678	Frais divers (régul. Cpte/TVA)				2,00
6522	Reversement au budget principal				106 239,77
71355	Constatation vente de lot	0,00	12 000,00	0,00	35 351,06
	Total dépenses	0,00	24 000,00	10 800,58	141 592,83

Article	Libellé	CA 2014	BP 2015	CA 2015	BP 2016
7015	Vente des terrains (à Médous)	0,00	12 000,00		10 833,33
7015	Vente des terrains (à Com. des communes)				129 560,00
758	Produits divers gest° (régul. Cpte/TVA)			0,08	
2	Excédent reporté				1 199,50
71355	Constatat° des lots achevés (rachat Besson)		12 000,00	12 000,00	
	Total Recettes	0,00	24 000,00	12 000,08	141 592,83

INVESTISSEMENT :

Article	Libellé	CA 2014	BP 2015	CA 2015	BP 2016
168748	Remboursement à la commune	0,00			23 351,06
1	Déficit d'investissement				12 000,00
3555	Constatation lots achevés (rachat Besson)		12 000,00	12 000,00	
	Total dépenses	0,00	12 000,00	12 000,00	35 351,06

Article	Libellé	CA 2014	BP 2015	CA 2015	BP 2016
1	Excédent reporté				
3555	Sortie du stock de lots vendus	0,00	12 000,00		35 351,06
	Total Recettes	0,00	12 000,00	0,00	35 351,06

M. Brousse demande si la communauté CCPC peut légalement acquérir les terrains, Mme la Trésorière précise que les cessions sont possibles, il y a création d'une nouvelle zone. M. Lasserre informe qu'un dossier de demande de subvention a été déposé au Pays de Comminges-Pyrénées. M L de Bretagne souligne que la DETR est acquise à hauteur de 50% du montant de la vente des terrains. La subvention Région a été refusée, nous ne sommes pas en ZIR (zone d'intérêt régional)

Vote Compte Administratif Zone Artisanale de Ribéro

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité le BP 2016 zone artisanale de Ribéro

Délibération N°18/2016 : indemnités Maire, Adjoint, conseillers délégués

A compter du 1^{er} mai 2016 le montant des indemnités de fonction le du maire, des adjoints et des conseillers délégués sont revus et établis dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire, adjoints et conseillers titulaires d'une délégation et autres conseillers municipaux (articles L.2123-23 ,24 et 24-1 du CGCT), Le Maire propose à l'assemblée :

- indemnité de fonction du maire : 29,60 % de l'indice brut 1015,
- produit de l'indemnité de fonction des adjoints, 11,85 % de l'indice brut 1015 par le nombre d'adjoints,
- produit de l'indemnité des conseillers délégués, 6,20% de l'indice brut 1015 par le nombre de conseillers délégués moins un. M. Caussé, 5^e conseiller délégué refuse de percevoir une indemnité.

Après délibération, La proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal confie à Monsieur le Maire ou à son délégué le soin de procéder aux formalités administratives nécessaires, il lui donne délégation pour signer les documents correspondants.

Délibération N°19/2016 : Vote des taxes locale 2016

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu l'état de notification d'imposition des Taxes Directes Locales pour 2016. Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux cette année.

Taxes	Taux 2015	Taux 2016
Habitation	19.66	19.66
Foncière (bâti)	22.50	22.50
Foncière (non bâti)	130.79	130.79
CFE	28.82	28.82

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité approuve la proposition de M. le Maire, les taux sont donc inchangés par rapport à 2015.

2 - Travaux : éclairage public, drainage stade

Délibération N°20/2016 : éclairage public, P34, P8

M. le Maire informe le Conseil Municipal :

le SDEHG a réalisé l'étude de la rénovation des commandes d'éclairage public vétustes P34 'Chemin Vert' et P8 'Les Tilleuls'.

Il invite le Conseil Municipal à délibérer sur l'engagement de la participation financière de la commune, calculée sur les bases suivantes :

TVA (récupérée par le SDEHG)	1 243€
Part SDEHG	2 133€
Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	4 520€
Total	7 896€

Entendu, l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet présenté.
- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

Délibération N°21/2016 : éclairage public, 32 appareils vétustes

M. le Maire informe le Conseil Municipal :

Le SDEHG a réalisé à la demande de la commune l'étude de la rénovation des commandes d'éclairage public vétustes en divers secteurs, le SDGH a réalisé l'avant projet sommaire de l'opération suivante :

- Suite au rapport de l'entreprise d'entretien de l'éclairage public, dépose de 32 appareils d'éclairage public vétustes dans divers secteurs de la commune
- en remplacement, fourniture et pose de 32 appareils d'éclairage public de type routier en 70 Watts SHP ou 100 w SHP en fonction des zones dangereuses
- NOTA : les appareils seront équipés de ballasts bi-puissance, afin de réduire la puissance à 50% en milieu de nuit
- Compte tenu des règlements applicables au SDGHG, la part restant à la commune se calculerait comme suit :

TVA (récupérée par le SDEHG)	3 248€
Part SDEHG	12 000€
Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	5 377€
Total	20 625€

Entendu, l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

- Approuve le projet présenté.
- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

Délibération N°22/2016 : Travaux drainage au stade de Foot

M. le Maire expose à l'assemblée que les terrains de sport sont impraticables en période de pluie. Il propose de réaliser des travaux de drainage de surface du terrain de Football, dès 2016. La commune a sollicité plusieurs entreprises :

ENTREPRISES	PROPOSITION
ARNAUD	24 500€ HT
IDVERDE	24 874€ HT
TURFPLAC	36 735€ HT

Le Conseil Municipal retient le moins disant : Entreprise **ARNAUD** pour un montant de 24 500€ HT, l'aide du Conseil Départemental sera sollicitée. Des travaux plus conséquents seront également prévus sur le terrain de rugby. Pour des raisons budgétaires la programmation se fera sur l'exercice 2017. Un appel d'offres sera lancé, Conseil Départemental, la fédération de foot, la réserve parlementaire seront sollicités.

Après délibération, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal confie à Monsieur le Maire ou à son délégué le soin de procéder aux formalités administratives nécessaires, il lui donne délégation pour signer les documents correspondants.

3 - Personnel : création poste adjoint administratif d'agent de maitrise, principal contractuel service communication, MAD (mise à disposition) - éducateur sportif/canton, MAD /SIVU, embauche BNSSA -BESAN

Délibération N°23/2016 : création poste adjoint administratif principal

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission du personnel réunie le 9 février 2016 a voté l'avancement, à la promotion interne, d'un agent au grade d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe, au 1^{er} septembre 2016.

En conséquence, il convient de supprimer le poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe à 35 heures et de créer le poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} septembre 2016.

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée acceptent la proposition à l'unanimité et confient à Monsieur le Maire ou à son délégué le soin de procéder aux formalités administratives nécessaires et lui donnent délégation pour signer les documents correspondants.

Délibération N°24/2016 : création poste d'agent de maitrise,

Exposé : Monsieur le Maire expose qu'un agent est inscrit sur liste d'aptitude au grade d'agent de maitrise au titre de la promotion interne et à l'avis de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C du 14 décembre 2015.

Au vu des missions et responsabilités qui incombent à cet agent (encadrement des travaux en régie), il est proposé que la commune de L'Isle-en-Dodon crée le poste correspondant.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Loi N° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget,

DECIDE à l'unanimité

Article 1 : de créer 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2016.

Délibération N°25/2016 : Le recrutement d'un agent contractuel Service Communication

Le Conseil Municipal de L'Isle-en-Dodon,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1°,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatifs aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir le surcroît d'activité actuel au Service Communication,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE à l'unanimité

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période 6 mois et 12 jours allant du 18 avril 2016 au 31 octobre 2016 inclus.

Cet agent assurera les fonctions d'agent administratif au Service Communication à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 7 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 340 du grade de recrutement. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Délibération N°28/2016 : Mise à disposition personnels /SIVU-CCPC

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que certains agents municipaux sont mis à disposition d'organismes : SIVU Enfance-Jeunesse et Communauté de Communes.

Les conventions afférentes sont établies pour une durée de trois ans compte tenu des besoins des services. Il convient de les renouveler à compter du 1^{er} octobre 2016 et jusqu'au 30 septembre 2019. Pour ces agents titulaires, une demande pour avis doit être faite auprès de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion.

SIVU Enfance-Jeunesse de L'Isle-en-Dodon

La convention concernant le personnel administratif mis à disposition au SIVU Enfance-Jeunesse sera fixée comme suit sur 52 semaines :

- Mme FRECHOU Isabelle sera mise à disposition 24 heures par semaine

La convention concernant le personnel d'Animation mis à disposition au SIVU Enfance-Jeunesse sera fixée comme suit sur 36 semaines :

- Mme ANDRIEU Josiane sera mise à disposition 7 heures par semaine
- Mme BRETTAR Patricia sera mise à disposition 18h30 par semaine
- M. CASTEX Gilles sera mise à disposition 7 heures par semaine
- Mme DANEAU Gisèle sera mise à disposition 7 heures par semaines

Communauté de Communes de L'Isle-en-Dodon

La convention concernant le personnel mis à disposition à la Communauté de Communes des Portes du Comminges de L'Isle-en-Dodon sera fixée comme suit sur 52 semaines :

- M. TACHOUÉ Christophe sera mis à disposition 10 heures par semaine

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée acceptent la proposition à l'unanimité ou à la majorité et confient à Monsieur le Maire ou à son délégué le soin de procéder aux formalités administratives nécessaires et lui donne délégation pour signer les documents correspondants.

Délibération N°27/2016 : recrutement deux BNSSA et un BEESAN

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'ouverture de la piscine se fera à compter du 23 mai 2016 pour les scolaires ainsi qu'en juillet et août tous les jours pour le public.

Deux BNSSA et un BEESAN sont nécessaires pour les mois de juillet et août pour assurer la surveillance du site. Un BEESAN est également nécessaire sur la période du 23 mai au 1^{er} juillet 2016 pour assurer la surveillance lors de l'occupation de la piscine par les scolaires. Une dérogation auprès de la préfecture sera demandée pour que les deux BNSSA puissent assurer seuls la surveillance.

Ces personnels seront recrutés sur la base d'un temps de travail hebdomadaire de 35 heures. Pour les besoins du service les surveillants de baignade seront logés gratuitement à proximité du site.

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée acceptent la proposition à l'unanimité et confient à Monsieur le Maire ou à son délégué le soin de procéder aux formalités administratives nécessaires et lui donnent délégation pour signer les documents correspondants.

4 - Election de 4 délégués communautaires supplémentaires

Délibération N°28/2016

L'élection partielle de la commune de Montbernard impose de prendre un nouvel arrêté de composition du conseil communautaire de la communauté de communes Portes du Comminges, conformément à l'article 4 de la loi N°20156264 du 9 mars 2015. Le nombre de sièges revenant à la commune est de 13 (9 précédemment). Les conseillers communautaires supplémentaires sont élus par le Conseil Municipal parmi ses membres du scrutin de liste à un tour, sans adjonction, ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation, chaque liste étant composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ; La répartition des 4 sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne (b de l'article L5211-6-2 du CGTC).

Sont candidats membres titulaires : Mmes Claudine Descamps, Sylviane Gaussens, MM Michel Fréchou, Patrick Campguilhem.

Après avoir procédé à l'élection, vote à main levée :

Sont élus à l'**unanimité** membres titulaires : Mmes Claudine Descamps, Sylviane Gaussens, MM Michel Fréchou, Patrick Campguilhem.

-

M. L de Bretagne précise que le Sénat contre l'avis du gouvernement a voté une proposition de loi modifiant d'un an le délai d'entrée en vigueur des nouvelles intercommunalités. Par ailleurs il informe que les représentants de l'Isle en Dodon au sein de la communauté élargie seront alors 4 et non plus 13.

5 - modification statuts : CCPC (compétence PLU), SDEHG (installation borne)

Délibération N°29/2016 : CCPC (compétence PLU)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que lors de son assemblée du 8 février 2016 (délibération n° 07/2016), le Conseil Communautaire a décidé de demander le retrait de la compétence " Elaboration, modification et révision de documents d'urbanisme au sens des dispositions du code de l'urbanisme ((PLU et carte communale)" de ses statuts.

Les statuts de la Communauté de Communes des Portes du Comminges doivent être modifiés et rédigés ainsi :

Article 3 / Chapitre A) Compétences obligatoires,

Paragraphe 1 Aménagement de l'espace communautaire,

- Elaboration, modification et révision d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT) et de schémas de secteur ; zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire.
- Contractualisation dans le cadre du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Comminges Pyrénées.

L'article L.5211-17 du CGCT prévoit que le Conseil Municipal de chaque commune membre de l'EPCI dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification, pour se prononcer sur l'acceptation de ces modifications.

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, la modification des statuts telle qu'elle lui a été présentée, et ce en application de l'article L.5211-17 du CGCT,

Délibération N°30/2016 : SDEHG (installation borne)

Vu les statuts du SDEHG en vigueur,

Vu la délibération du comité du SDEHG du 26 novembre 2015 approuvant modification de ses statuts,

Vu l'article L5211-17 du CGCT,

Considérant que le SDEHG, par délibération du 26 novembre 2015, a approuvé, à l'unanimité, la modification de ses statuts,

Considérant que la modification des statuts proposée permettrait notamment au SDEHG d'exercer de nouvelles compétences en matière de transition énergétique telles que la création d'infrastructures de charge pour les véhicules électriques,

Considérant que, conformément à l'article L5211-17 du CGCT, les membres du SDEHG doivent désormais se prononcer sur cette proposition de modification des statuts,

Considérant que le conseil municipal doit également se prononcer sur les compétences optionnelles qu'il souhaite transférer au SDEHG parmi celles-ci :

- *création et exploitation de réseaux de chaleur ou de froid (L2224-38 du CGCT),*
- *création, entretien et exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (L2224-37 du CGCT),*
- *aménagement et exploitation d'installations de production d'électricité de proximité (L2224-33 du CGCT).*

Entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la modification des statuts du SDEHG telle que proposée par délibération syndicale du 26 novembre 2015 et figurant en annexe à la présente délibération et transfère au SDEHG les compétences optionnelles suivantes :

- création et exploitation de réseaux de chaleur ou de froid (L2224-38 du CGCT),
- création, entretien et exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (L2224-37 du CGCT),
- aménagement, exploitation d'installations de production d'électricité de proximité (L2224-33 du CGCT).

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette proposition et autorisent Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

7 - renouvellement contrat Maître Jauffret

Délibération N°31/2016

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la nécessité de souscrire un contrat juridique qui permettrait à la commune d'obtenir des avis en toutes matières auprès d'un professionnel du droit. Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat avec Maître Caroline Jauffret, pour l'année 2016, moyennant un prix annuel de 1 500,00 €/HT.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent cette proposition à l'unanimité et autorisent Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant.

8 – tarifs piscine

Délibération N°32/2016

L'ouverture de la piscine se fera à compter du 23 mai aux scolaires et les samedis, dimanches au public, à compter du 2 juillet tous les jours au public et jusqu'au 31 août,

BAINS JOURNALIERS :

Enfant de moins de 6 ans : gratuit

Adulte (à partir de 18 ans) 3.30 €

Tarif réduit 2.20 €

(Enfants à partir de 7 ans, les étudiants, les chômeurs, les seniors à partir de 65 ans) sur présentation d'un justificatif

Accompagnateur – non - baigneur 1.50 €

CARTE ADULTE : 27.50 €

CARTE TARIF REDUIT 16.50 €

(Enfants à partir de 7 ans, les étudiants, les chômeurs, les seniors à partir de 65 ans) sur présentation d'un justificatif

CARTE NON BAIGNEUR 11 €

(Chaque carte, nominative, est composée de 10 cases, correspondant à 10 entrées)

Après délibération, La proposition est adoptée à la l'unanimité

Le Conseil Municipal confie à Monsieur le Maire ou à son délégué le soin de procéder aux formalités administratives nécessaires, il lui donne délégation pour signer les documents correspondants.

9 - Loyers : Association PAMDRH,

Délibération N°33/2016 :

Annule et remplace la délibération N° 130-2015 : location Maison Viguié

M. le Maire informe l'assemblée, qu'il a reçu Mme Cathy Auguste, présidente de l'association PAMDRH. Afin de favoriser la cohésion sociale sur notre commune, elle a pour projet la création d'un Espace de Vie Sociale. Cet espace est un lieu de rencontre et d'animation. Les activités qui seront organisées s'articuleront autour de 4 pôles : la jeunesse, l'insertion sociale et professionnelle, la formation, le développement économique.

M. le Maire souligne que ce projet est intéressant, mais doit rester en cohérence avec les missions déjà assumées par le SIVU et le CCAS. Aussi, M. le Maire propose de soutenir cette démarche, par le biais d'une mise à disposition à titre gracieux du bâtiment

« Maison Viguiet » du 1^{er} mai au 31 août 2016 et prêt de mobilier pour assurer l'aménagement des locaux.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité, et confient à Monsieur le Maire ou à son délégué le soin de procéder aux formalités administratives nécessaires, il lui donne délégation pour signer le bail correspondant.

Délibération N°33bis/2016 : Loyers Association PAMDRH

Une partie du bâtiment « Maison Viguiet » comprenant : deux pièces (52m²) et une partie de la cour (25m²), sis Bd des Martyrs de Meilhan sur la parcelle cadastrée AO n° 478 et 479 à l'Isle en Dodon, sera louée à Mme Cathy Auguste présidente de l'association PAMDRH. Un bail sera établi au tarif mensuel de 350€/TTC, à compter du 1^{er} septembre 2016, hors charges, payable à la caisse de Mme la Trésorière de l'Isle en Dodon.

Après délibération, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal confie à Monsieur le Maire ou à son délégué le soin de procéder aux formalités administratives nécessaires, il lui donne délégation pour signer le bail et documents correspondants.

10 – Maitrise d'œuvre travaux accessibilité des bâtiments communaux

Délibération N°34/2016

M. le Maire présente au Conseil Municipal les résultats de la consultation, sur 34 dossiers retirés, 2 cabinets ont fait une offre, les résultats s'établissent ainsi :

N° Pli	Entreprise	Montant HT
1	Reulet Ingénierie	20 580,00 €
2	Bernard Laguens	18 010,00 €

Après délibération le CM décide de confier, à l'unanimité, la maîtrise d'œuvre des travaux de mise en conformité, au moins disant. Le cabinet Bernard Laguens de Sénarens-32 est retenu.

11- Questions diverses et informations

Personnel: M. le maire informe l'assemblée de la mise à disposition d'un éducateur sportif auprès des écoles du canton à la rentrée, il sollicitera la participation des communes concernées,

Il propose la mise à disposition d'un Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (8 heures hebdomadaires) auprès de la Communauté de Communes des Portes du Comminges – CCPC, dans le cadre de la compétence chemins de randonnées. Ces propositions seront à l'ordre du jour du prochain conseil.

Restauration collège : Les élèves de l'école maternelle et primaire de l'Isle en Dodon seraient autorisés à fréquenter le service de restauration du collège, l'effectif du collège étant en baisse. Les parents d'élèves sont tout à fait favorables à cette proposition avancée par la Communauté de communes- CCPC, les repas servis seront de meilleure qualité. La Mairie de l'Isle en Dodon transfèrera ces personnels. Cette proposition sera à l'ordre du jour du prochain conseil.

Loyer SIVU : M. le Maire propose d'établir un loyer fixe mensuel de l'ordre de 750 € à partir de septembre. Cette proposition sera à l'ordre du jour du prochain conseil.

Maison Médicale : M. Raspaud informe que le dossier est porté par la CCPC, M. Damiens en est chargé. M. L de Bretagne informe que le projet d'implantation de la Maison Médicale est en effet d'intérêt communautaire, mais la compétence Santé n'est pas à ce jour, exercée par la CCPC.

M. Raspaud : fournit des détails historiques sur la stèle Gallo-Romaine, le couvent des Jacobins, la chapelle ST-Pierre.

Présentation OLA : comme proposé lors du précédent Conseil, M. Lasserre présente le bilan financier du marché de Noël organisé par l'association.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h10.